

## Nos conditions d'admission

1. Ne sont admis que les chiens identifiés (*tatouage ou puce électronique*) et vaccinés comme suit :

|                                                                       |                                            |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Maladie de Carré, Hépatite, Parvovirose, Leptospirose, Toux de Chenil | Depuis moins d'un an mais plus de 15 jours |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|

A votre arrivée, nous vous prions de nous **fournir impérativement le carnet de vaccination ainsi que la carte d'identification** de votre animal. Ces documents seront conservés durant tout le séjour.

2. Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade, contagieux, agressif, en période de chaleur, non identifié ou non à jour de ses vaccins. En pareil cas, l'acompte n'est pas remboursé.
3. Les femelles en chaleurs ne sont pas acceptées au sein de la pension.
4. Pour le bien-être de tous, il est recommandé de veiller à administrer un traitement anti parasites quelques jours avant l'entrée en pension de votre animal. Si la présence de parasites venait à être constatée durant son séjour, un traitement adapté sera effectué par nos soins avec l'aide de notre vétérinaire et vous sera facturé lors du départ.
5. Nos clients s'engagent à nous communiquer lors de la réservation du séjour, les risques que peut présenter leur animal et ce dans tous les domaines (*agressif humain et/ou congénères, fugueur, peureux, malade ...*). Nous dégageons toutes responsabilités si les renseignements donnés par le propriétaire lors de l'arrivée en garde de son chien s'avéraient incomplets, inexacts ou si malgré les moyens mis en place, un problème résultant de ces risques devait arriver.
6. Les propriétaires de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie devront fournir les attestations légales relatives à la possession d'un chien dit catégorisé.
7. Si un animal a des problèmes de santé, ils doivent impérativement être signalés à son arrivée et être accompagnés du traitement nécessaire et de l'ordonnance du vétérinaire.
8. En cas de blessure ou maladie de votre animal, survenant pendant son séjour, le propriétaire nous donne le droit de faire procéder aux soins estimés nécessaires par notre vétérinaire. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs.
9. Les chiens sont des êtres vivants ayant chacun leur caractère propre. Cela peut parfois occasionner des blessures superficielles (*griffures, petites morsures, égratignures, bosses, ...*) inhérentes à la nature de l'animal. Sachant que le risque zéro n'existe pas, le propriétaire accepte les risques encourus par son animal lors des sorties et jeux en groupe.
10. Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant toute la durée de son séjour, sauf faute grave reconnue imputable à la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.
11. Le propriétaire autorise le personnel de la pension à transporter le chien dans le véhicule de la pension.
12. Le propriétaire nous communiquera un moyen de le joindre (téléphone, mail), ou celui d'un correspondant, afin de nous donner la possibilité de le contacter à tout moment en cas de problème avec son chien.
13. Le chien est considéré comme abandonné s'il n'a pas été retiré de la pension 8 jours après la date de départ prévue dans son contrat et en l'absence de nouvelles de son propriétaire. Dans le cas d'abandon du chien, celui-ci sera conduit dans un refuge et des poursuites seront engagées contre le propriétaire.
14. La nourriture doit être fournie par le propriétaire sans quoi un supplément sera facturé. L'hébergement du chien se fait en box, de façon individuelle ou en groupe (2 à 3 chiens par box maximum selon la taille et les ententes). Les sorties se font seul ou en groupe selon les ententes et les caractères.
15. Nous acceptons les « affaires personnelles » (*jouets, paniers, gamelles ...*) de chaque animal mais déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration.
16. La pension n'assure pas le toilettage des chiens.
17. **Toute journée commencée est due, quel que soit votre heure d'arrivée ou de départ.**
18. Tout séjour réservé est dû dans son intégralité même en cas d'annulation ou si l'animal est récupéré avant la date prévue, car sa place a été réservée et la pension a dû refuser les demandes de garde pour d'autres animaux.
19. Tout séjour de durée inconnue (*pour hospitalisation...*) fera l'objet d'une caution d'un montant équivalent à 7 jours de pension rendue à la sortie de l'animal et après règlement complet de la pension. Dans ce cas, le propriétaire, ou un membre de son entourage, s'engage à régler les frais de garde au moins une fois par mois.
20. Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date ou l'heure prévue dans le contrat, le propriétaire s'engage à en aviser la pension dans les plus brefs délais, si le séjour doit être prolongé, le propriétaire s'engage à verser le complément du nombre de jour supplémentaires. Can'IDEAL se réserve le droit d'accepter ou de refuser la garde de l'animal selon les places restantes disponibles. En cas de force majeure, et en accord avec Madame Justine Garrigue-Pous, toute arrivée ou tout départ en dehors des horaires normaux d'ouverture sera majoré de 10€.
21. **Modalité de paiement** : 50 % à la réservation du séjour, le solde à l'arrivée.
22. Le fait, pour le propriétaire, de nous confier la garde de son animal, marque l'adhésion totale aux présentes conditions générales.
23. En cas de litige, le médiateur à la consommation de la société Can'IDEAL peut-être contacté. Ses coordonnées sont disponible sur demande.